



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses pour l'augmentation des moyens cantonaux alloués au fonds d'aide aux exploitations de la Fondation bernoise de crédit agricole

Date de la séance du CE : 16 août 2023
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : 2022.WEU.6377
Classification : Non classifié

1. Objet

Les aides aux exploitations visent à contrer, voire à éviter des difficultés financières non imputables aux exploitantes et exploitants agricoles ou causées par une évolution défavorable des conditions économiques. Les moyens alloués sont gérés par la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB) via un fonds de roulement. Cet instrument de la politique agricole, auquel participent la Confédération et le canton, a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

L'avoir du fonds ne suffit pas à couvrir les besoins financiers. Le présent arrêté doit donc permettre d'augmenter le fonds de CHF 5 millions. L'octroi de ces moyens cantonaux déclenchera la possibilité d'un versement équivalent de la part de la Confédération.

2. Classes d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Prêt	5 000 000	

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %

Explications sur les différents sous-totaux

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

En mio CHF	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Années suivantes
Selon le présent ar- rêté	5		5						
Selon le plan d'inves- tissement 2023-2033	5		5						

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Total en CHF		